



CANTINE ET GARDERIE

INSCRIPTION ET RESERVATION

Tout d'abord vous devez créer un compte sur le site internet "monespacefamille" si vous en n'avez pas .

Les dossiers d'inscriptions seront disponible, à remplir sur le site internet "monespacefamille.fr" (se munir de votre identifiant et mot de passe).

Puis vous devez:

- Etape 1 : Aller dans la rubrique "Gestion du foyer"
 - Créer ou Modifier si nécessaire les informations du/des responsable(s)
 - Créer les enfants si nécessaire
 - Indiquer pour chaque enfant
 - Le régime alimentaire : sans porc ou en panier repas (si PAI mis en place par le médecin traitant et le médecin scolaire)
Attention : dans ce dernier cas, le PAI devra être annexé à l'étape 5
 - Le médecin et ses coordonnées appuyer sur le + sous le mot médecin
 - Les allergies éventuelles
 - Toute information médicale utile, cocher la case en bas à gauche puis valider en bas à droite
 - Les personnes qui seront autorisées à venir récupérer les enfants en votre absence.
- Etape 2 : Aller dans la rubrique "espace famille"
 - Cliquer sur "nouvelle inscription"
 - Choisir la période concernée
 - Un déroulé récapitule le/les responsable(s), le/les enfant(s) : à vérifier
- Etape 3 : Inscriptions
 - Inscrire votre/vos enfant(s) aux services périscolaires désirés, au choix :
 - Cantine
 - Garderie matin/soir
 - Je n'utiliserai pas ce service
 - Je réserverai ponctuellement : il vous appartiendra de faire la réservation après validation de votre dossier
 - Je réserve les jours de la semaine : cocher les jours concernés (l'enfant sera inscrit les jours cochés sur l'ensemble de l'année)

Nous vous conseillons de préconiser la réservation ponctuelle plutôt que la non-utilisation du service; cela permettra, en cas de besoin, que vous puissiez réserver

- Etape 4 : Annexer les documents
 - Annexer l'acceptation des règlements intérieurs cantine et garderie et autorisations diverses
 - Annexer l'attestation d'assurance scolaire pour l'année concernée pour chaque enfant
 - Annexer un justificatif de domicile récent, le livret de famille, l'attestation Sécurité Sociale, le carnet de vaccinations, une photo et avis d'imposition si vous souhaitez bénéficier d'un tarif réduit.
- Etape 5 : Validation

Etape de confirmation que votre demande a bien été prise en compte. Si votre dossier est complet, le secrétariat de la mairie le valide. Vous recevrez un mail de PARASCOL en ce sens.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.